

Edito



Chères Feuchyssoises, chers Feuchyssois,

Alors que le contexte national est très tendu et anxiogène, je vous invite à regarder tout ce qui nous donne l'occasion de mieux nous retrouver.

Pourtant, je sais à quel point tout est devenu difficile aujourd'hui dans la gestion de nos vies malmenées. Je pense particulièrement à la situation économique et sociale qui pèse lourdement sur les personnes les plus précaires, les sans-emploi et sur la pauvreté active.

C'est au quotidien que l'on interpelle le Maire, celui vers qui l'on se tourne lorsqu'il n'y a plus de solution. Il apparaît comme l'ultime recours, un peu comme une lueur d'espoir. Vous le savez, pas de jour, ni d'heure de permanence mais un simple coup de téléphone et la porte de mon bureau vous est ouverte.

Il est souvent difficile de trouver une solution aux nombreuses sollicitations des citoyens en difficultés et je suis le premier à le déplorer. Soyez-en persuadés :

*«La confiance que vous m'accordez
est un encouragement permanent »*

Comme chaque année, le premier trimestre a été consacré aux prévisions budgétaires. Je vous laisse le soin de les découvrir à l'intérieur de ce bulletin municipal. C'est à l'unanimité des suffrages exprimés que le budget primitif 2019 a été voté par l'assemblée délibérante.

Des taux d'imposition qui demeurent inchangés et une analyse financière rigoureusement maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement, nous permettent encore cette année de consacrer la somme de 272 000 € à l'investissement local pour la réalisation de nombreux projets engagés et à venir.

Malgré la diminution drastique des recettes provenant de l'état et à l'exception des dépenses imprévues, nos engagements seront pour la plupart respectés au terme de ce mandat, pour lesquels la majorité des électrices et des électeurs ont bien voulu nous accorder leur confiance.

Je vous laisse découvrir ce bulletin et me tiens à votre disposition. Bonne lecture à toutes et tous,

Votre Maire
Conseiller Communautaire
Roger POTEZ

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Lundi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Mardi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Mercredi : 8h00-12h00
Jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00
Vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30
Samedi : fermée

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Lundi : fermée
Mardi : 16h30 - 18h00
Mercredi : 10h30 - 12h00 / 14h30-18h00
Jeudi : 15h00-17h30
Vendredi : fermée
Samedi : 10h00-11h45
Fermée le samedi matin durant les vacances scolaires.

CCAS

Uniquement sur rendez-vous

SOMMAIRE

Vie municipale	p.2 à 10
Vie culturelle	p.11 à 15
Vie associative	p.16
Informations municipales	p.17 à 20

VIE MUNICIPALE

VOEUX DU MAIRE À LA POPULATION



C'est en présence d'une grande assistance que le Maire, Roger POTEZ, a présenté ses vœux à la population de FEUCHY le vendredi 18 Janvier dernier, à la salle des fêtes Guislaine DANIEL.

Suite à sa brutale disparition en juillet dernier, un hommage a tout d'abord été rendu à Monsieur Philippe RAPENEAU, Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS et Vice-Président de la Région des Hauts de France.

Après un bilan riche en réalisations, Roger POTEZ a fait le point sur le programme du béguinage, par le biais d'un diaporama. Il a rappelé la démarche entreprise en 2014 par la recherche d'un terrain, puis dès 2015 un périmètre d'acquisition a été défini avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France. Cette année, des sondages de sols auront lieu et le choix d'un opérateur sera déterminé. Les travaux devraient débuter en Avril 2020 pour une livraison de logements en 2021.

la vie associative Feuchyssoise. Ainsi, notre jeunesse en éprouve de la frustration.

En ce qui concerne le club de football de l'US FEUCHY, Monsieur le Maire a confirmé qu'il a été dissout au printemps dernier afin de créer une nouvelle association appelée "Étoile sportive de SAINT-LAURENT-BLANGY-FEUCHY".

Il a remercié les membres des Conseils Municipaux des deux communes pour avoir donné un avis favorable à la proposition du Président, Monsieur PLOMB. En ce qui concerne le stade, ce sont des Feuchyssois, membres de cette association, qui le régendent.

La réhabilitation de la maison dite «PÉROT» comprendra deux logements : un T5 de 105 m² et un T2 de 38 m². Les travaux de cet immeuble sont actuellement en cours.

Le crédit sollicité par la société SOLIHA avait été suspendu pendant quelques mois suite au décès de Monsieur Philippe RAPENEAU. Il a fallu attendre que le Conseil Communautaire autorise le nouveau Président, Monsieur Pascal LACHAMBRE, à signer la garantie d'emprunt.

La résidence des Prés Fleuris pour laquelle nous nous étions engagés en 2014 à réaliser les travaux d'effacement des réseaux et la réfection des tapis d'enrobé sur quatre exercices, se terminera en 2019. Cette dernière tranche comprendra les travaux des rues des prés, des bleuets et la voie entre la rue des bleuets et de Fampoux. Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élèvera à 680 000 € TTC soit 330 000 € TTC pour la commune et 350 000 € TTC pour la CUA.

Ces vœux ont été l'occasion de faire un tour d'horizon des projets à venir, mais aussi de rappeler les fondamentaux de ce qui nous ressemble et qui nous

VIE MUNICIPALE

rassemble. Après son discours, Roger POTEZ, accompagné des membres du Conseil Municipal, du CCAS, des chefs des pôles administratifs, enfance-jeunesse, culturels et techniques, ainsi que

les bénévoles des différentes commissions, a souhaité ses vœux de bonne année, de santé et de bonheur à la population qu'il a ensuite conviée au traditionnel verre de l'amitié.

DÉCÈS DE MONSIEUR DUCHATEAU



C'est avec une profonde tristesse que nous apprenions le décès de Monsieur Bernard DUCHATEAU, le 12 Avril dernier.

Il fut le 1^{er} Adjoint au Maire, Roger POTEZ, durant 3 mandats successifs. Honnête et fidèle dans son engagement, il était chargé de l'entretien des bâtiments et des espaces communs. Une mission qu'il a rempli avec beaucoup d'efficacité, d'expérience, de sérieux et de convictions tout en privilégiant l'intérêt général de la commune.

Sa valeur humaine était une vraie chance pour tous ceux qui l'ont côtoyé.

Il est et restera toujours une grande figure Feuchyssoise.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

ETAT CIVIL

NAISSANCES DE L'ANNÉE 2018

DUPONT Yoenn : le 17 janvier ; **BONNEL** Lola, Léna, Sabrina : le 22 février ; **MASSON** Eylline, Ludivine, Nadine : le 24 mars ; **CESSEL** Luciano, Claude, Paco : le 9 mai ; **MERCIER** Tom, Gérard, Roger : le 15 mai ; **DEVYNCK** Léane, Marianna : 8 août ; **BEUVLET** Cléo, Rogère : le 10 septembre ; **BEUVLET** Lilou, Joëlle : le 10 septembre ; **SIX** Mohamed : le 30 octobre ; **LONGUEMART** Candice : le 9 novembre ; **BEAURAIN** Baptiste, Pierre, Rémi : le 27 novembre.

MARIAGES DE L'ANNÉE 2018

Bernard David et **CANDON** Nathalie, Maria : le 12 mai ; **BONNEL** Dominique, Marcel, Robert et **PETIT** Sabrina, Marthe, Monique : le 18 août.

DÉCÈS DE L'ANNÉE 2018

CAT Jean-Louis, Albert, Joseph Yoenn : le 14 février ; **NOYEN** Robert, Julien, Georges : 24 février ; **SANTERNE** André, Gaston : 16 juin ; **HAWRYSZKO** Marie, veuve GORLIER : le 27 juillet ; **LEDHE** Christophe, Marcel, Daniel : le 31 août ; **CATTY** Pierre, André, Georges : le 27 octobre.

MARIAGE



Le samedi 4 mai dernier, Maxime MAES, chargé d'affaires, et Naomie WESTEEL, employée polyvalente, se sont dit "oui" devant Monsieur le Maire, Roger POTEZ.

Ils ont prononcé leurs vœux de mariage, entourés de leurs familles et amis, ainsi que de leurs témoins, Alexis MAES, Sylvie WESTEEL, Maximilien GRANDIN et Priscille KRAWCZYNSKI.

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur !

VIE MUNICIPALE

PARCOURS DU COEUR

Le dimanche 8 avril, 55 participants se sont retrouvés pour l'annuelle marche du cœur organisée par la commune. Trois parcours étaient proposés, à savoir 7, 9 ou 11 kilomètres. Le départ a eu lieu à la Maison des Sociétés dès 8h30. Chacun a mené le parcours à

son rythme, en marchant ou en trottinant, pour certains en papotant, dans la joie et la bonne humeur.

Au retour, une petite collation attendait les courageux participants qui ne se sont pas laissés impressionner par la pluie.



162ÈME SECTION DES MÉDAILLÉS MILITAIRES D'ARRAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET REMISE DE MÉDAILLES

Le 17 Mars dernier, le Maire, Roger POTEZ, accueillait la 162^{ème} section des médaillés militaires d'ARRAS, qui a tenu son assemblée générale.

Le Maire a rendu hommage à ses invités et à la médaille militaire qui, à son sens, est l'une des plus belles décorations françaises. Cette manifestation était organisée par son Président, le Major Jean-Claude MAURY.

Le Major MAURY a rappelé les missions principales de l'association, qui aide les médaillés militaires se trouvant dans le besoin ainsi que les orphelins de médaillés militaires. L'assemblée, parmi laquelle on notait la présence des membres du Conseil Municipal ainsi que des Anciens Combattants de la commune de FEUCHY, s'est ensuite rendue, sous les ordres

du lieutenant, au monument aux morts, pour un dépôt de gerbe. De retour à la salle polyvalente, le Major Jean-Claude MAURY a attribué les différentes médailles et diplômes pour services rendus à quelques membres. C'est non sans une certaine émotion que le Maire, Roger POTEZ s'est vu décorer du diplôme d'honneur d'entraide de la médaille militaire par le Major lui-même.

Dans son discours de clôture, ce dernier a remercié le Maire, les membres du Conseil Municipal, Michel LEBLOND, Président, et les membres des Anciens Combattants de FEUCHY, ainsi que les participants venus nombreux assister aux travaux de cette assemblée.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La municipalité continue à respecter ses engagements en matière de politique budgétaire et à affirmer sa volonté de ne pas augmenter la fiscalité locale. Ainsi, les taux des trois taxes directes locales ont été maintenus à ceux de 2018, à savoir à 12,40 % pour la taxe d'habitation, à 18,45 % pour la taxe sur le foncier bâti et à 40,35 % pour celle sur le foncier non-bâti.

Les dépenses ont été maîtrisées et gérées avec beaucoup de prudence et d'économie.

Le résultat de clôture budgétaire en fin d'année 2018 s'élevait à 666 168,11 € et a ainsi pu être affecté en 2019. Il a permis d'établir un budget prévisionnel en suréquilibre en section de fonctionnement (1), les recettes étant supérieures aux dépenses, et équilibré en dépenses et en recettes d'investissement (2), pour un montant de 1 707 288 € en dépenses pour les deux sections, et 1 818 445 € en recettes pour les deux sections.

Comment distinguer la section de Fonctionnement et celle de l'Investissement ?

(1) La section de fonctionnement comprend des

dépenses et des recettes qui intéressent la gestion courante des services et qui, de ce fait, ont tendance à se renouveler chaque année. Celle-ci est en suréquilibre pour un montant de 1 435 066 € en dépenses et 1 546 223 € en recettes (exemples de dépenses : frais de personnel, d'entretien des bâtiments, des espaces verts ; exemples de recettes : produits divers des services à la population (cantine, garderie, reversements de l'intercommunalité, fiscalité directe et indirecte...).

(2) La section d'investissement comprend également des dépenses et des recettes.

Elle regroupe des opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître la valeur du patrimoine de la collectivité. Celle-ci est en équilibre pour un montant total de 272 222 € (exemples de dépenses : achat de matériels, acquisitions diverses, travaux ; exemples de recettes : autofinancement, emprunt, récupération de TVA, subventions...).

TÉLÉTHON 2018 RÉSULTATS

La fête fait partie intégrante du téléthon. Des animations ont été organisées par les différentes associations : Rencontres et Amitié, l'Amicale des Francs Pécheurs...

Une vente de crêpes XXL salées et sucrées a ravi beaucoup de gourmands.

La partie de babyfoot et le traditionnel lâcher de ballons ont clos cette journée.

Les bénéfices ont été versés directement à AFM téléthon pour un montant s'élevant à 1 281,86 €.

Un grand merci à toutes les associations participantes pour leur investissement bénévole !

CIVISME ET BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse...) sont autorisés : les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H00, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

La règlementation sur le bruit du voisinage concerne le jour et la nuit. Même avant 22h00, personne ne peut faire de bruit de façon excessive.

Pour le respect du voisinage, rappelons également que le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets, quelle que soit leur nature (déchets de jardinage inclus).

Vous pouvez déposer ces derniers à la déchetterie de

SAINT-LAURENT-BLANGY ou les composter.

ATTENTION À LA DIVAGATION DES CHIENS

Dans le domaine public, tous les chiens doivent être tenus en laisse. Ceux reconnus en catégories 1 et 2 doivent être obligatoirement muselés, et tenus en laisse par une personne majeure.

RECRUESCENCE DE CHATS QUI ERRENT

Attention, si des chats sont attrapés par la fourrière, et identifiés par puce électronique ou tatouage, la récupération de l'animal sera aux frais du propriétaire.

ATTENTION À LA VITESSE !

Dans l'intérêt de tous, respectons la limitation de vitesse dans notre village.

VIE MUNICIPALE

TRAVAUX

DÉNEIGEMENT

Alors que les premières neiges apparaissent en début d'année, le Maire, Roger POTEZ et son 1er Adjoint, Jean-Luc PECQUEUR, ont mobilisé plusieurs agents municipaux ainsi que Monsieur Jean-Michel GIVRY, Conseiller Municipal.

Grâce à leur disponibilité, à leur savoir-faire et au matériel performant utilisé, ils ont déneigé et salé pendant plusieurs jours les routes principales, puis les routes secondaires du village. Chacun a pu circuler sans risquer une mauvaise glissade ; que ces travailleurs de l'ombre en soient remerciés.



TRAVAUX DE LA MAISON DITE "PÉROT"

Les travaux de la maison dite « PÉROT » au n°6 de la place de la mairie, ont commencé. La commune est propriétaire de cet immeuble depuis 2004.

Plusieurs projets sont restés sans suite par le précédent conseil (cyber centre, centre socio-culturel), le coût financier de l'opération étant irréalisable. L'habitation aujourd'hui est dans un état de vétusté avéré inhabitable.

Une réflexion avait donc été menée en 2015 par la Commission des travaux. Deux possibilités sont apparues : la réhabiliter ou la démolir.

La première option ayant été choisie, l'association SOLIHA PAS-DE-CALAIS a accompagné la commune dans le cadre technique, financier et social visant à la réhabilitation du bien vacant.



Ce projet permet la création de deux logements conventionnés (un T2 et un T5) avec le concours financier de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Cette opération implique une réhabilitation complète de la maison mais aussi une valorisation du patrimoine communal en centre-bourg.

Le montant de cette rénovation estimé par l'organisme est de 245 000 € TTC. La commune reste propriétaire de ce patrimoine. Un bail de 38 ans correspondant au remboursement de l'emprunt contracté par SOLIHA Pas-de-Calais, a été signé. Cela permettra à la commune de percevoir les taxes "d'habitation" mais aussi "foncières" qu'elle continuait à payer depuis son acquisition.

TRAVAUX URBANISME

14 nouvelles poubelles ont été installées dans le village et viennent s'intégrer harmonieusement au paysage urbain auquel elles sont destinées.

Les services techniques municipaux ont également aménagé un banc près de l'arrêt de bus "Église" situé rue d'Athies, un élément qui saura répondre au besoin lié à l'usage de cet espace public, tout en lui apportant une certaine convivialité.



ENCUVEMENT DES RÉSERVOIRS À FUEL DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DU BON CONSEIL

Dans le respect des règles de stockage des hydrocarbures et afin de garantir l'étanchéité, les services techniques ont procédé à l'encuvement des réservoirs à fuel de l'église Notre Dame du Bon Conseil.



LES CLOCHES DE L'ÉGLISE PROVISOIREMENT IMMOBILISÉES



À la suite d'un bruit sourd entendu lors de l'actionnement des cloches de l'église Notre Dame du Bon Conseil, il a été découvert que la structure qui les porte ainsi que leur axe de balancement étaient vétustes.

Les cloches seront de ce fait immobilisées jusqu'aux travaux de restauration. Une étude technique et financière a été sollicitée.

VIE MUNICIPALE

L'ACCUEIL FAMILIAL D'ADULTES HANDICAPÉS ET DE PERSONNES ÂGÉES —

La Maison du Département Solidarité de l'Arrageois organise des réunions de sensibilisation et d'information sur les métiers d'accueil à domicile.

En effet, les métiers d'accueillant familial pour personnes âgées ou handicapées, d'assistant familial et d'assistant maternel présentent de réelles opportunités professionnelles, trop souvent méconnues.

Cette année une série de rencontres, programmées en juin et octobre, seront l'occasion de présenter ces métiers, leurs conditions d'agrément, d'exercice et d'accompagnement à la MDS site ARRAS NORD. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la responsable locale, Madame Patricia ROGEZ, 87 place Chanteclair à SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS. Tél. 03.21.16.10.30.

TRANSPORTS EN COMMUN : TARIFICATION SOLIDAIRE



Au 1^{er} Janvier dernier la gamme tarifaire ARTIS a évolué et les procédures de titre de transport également. La tarification solidaire est basée sur le quotient familial. Lorsque celui-ci est égal ou inférieur à 550, une réduction de 50% est accordée à tous les adultes du foyer pour l'achat d'un abonnement mensuel ou annuel. Pour les moins de 26 ans résidant dans le foyer, la carte jeune reste plus attractive (30,00€/an).

Pour l'instruction des dossiers des ayants droits à la tarification solidaire :

Le CCAS est en charge de l'instruction du dossier ; les

demandeurs doivent présenter leur attestation de quotient familial, délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF).

Pour les personnes qui ne seraient pas bénéficiaires de la CAF, un tableau a été fourni au CCAS. Si le demandeur atteste d'un quotient familial inférieur ou égal à 550, il pourra bénéficier pendant 1 an, de la tarification solidaire valable de date à date.

Le CCAS délivrera une attestation de bénéficiaire et la transmettra par mail à la Responsable de la Centrale de Mobilité. À la réception de l'attestation de bénéficiaire de la tarification solidaire, le logiciel de vente d'ARTIS sera mis à jour. Ainsi, lorsque les bénéficiaires se présenteront à l'agence commerciale, les conseillers en mobilité pourront leur délivrer les titres mensuels ou annuels avec une réduction de 50% (soit 12,50€ pour un mensuel ou 125,00€ pour un annuel). Les mois de Juillet et Août sont offerts. En ce qui concerne l'abonnement annuel, il est soumis à un engagement minimum de 12 mois, et fait l'objet d'un prélèvement automatique le 5 de chaque mois. Le coupon est envoyé directement au domicile des bénéficiaires.

CARTE ELAN

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, la carte ELAN, réservée aux demandeurs d'emploi résidant au sein de la CUA et ayant des ressources financières inférieures à 80% du smic brut, est payante (15,00 € par trimestre). L'instruction des dossiers est maintenue dans votre CCAS de la commune.

Les demandeurs doivent continuer à se présenter, tous les trimestres, au CCAS avec les documents suivants :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Une attestation Pôle Emploi
- Une attestation ASSEDIC
- Un avis d'imposition

Si les demandeurs remplissent les conditions d'accès, alors le CCAS fournira une attestation de bénéficiaire de la carte ELAN. Cette attestation doit comporter le cachet et la signature du référent ayant instruit le dossier. Le bénéficiaire se présente ensuite à l'agence ARTIS pour acheter son coupon trimestriel.



Pour ceux qui auraient les droits en milieu de trimestre, le coupon sera vendu 5€/mois utile (tout mois commencé étant dû).

VIE MUNICIPALE

RÉDUIRE SES FACTURES D'ÉNERGIE GRÂCE À DES TRAVAUX CIBLÉS ET SUBVENTIONNÉS

Monsieur Roger POTEZ, Maire, soucieux de l'augmentation du coût de l'énergie, s'est associé à la C.U.A. pour animer un programme de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.



Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs privés possédant des logements de plus de 15 ans, thermiquement peu performant ou ayant des équipements anciens (chauffage, eau chaude ...).

De nombreux ménages ne peuvent plus chauffer l'ensemble des pièces ou ont froid une partie de l'hiver.

Certains régulent très mal leur chauffage, bouchent les entrées d'air ou les bouches d'extraction pourtant indispensables au renouvellement et à l'assainissement de l'air de la maison.

Si vous pensez être dans ce cas, sachez que le dispositif d'aide mis en place perdure. Pour bénéficier de conseils techniques et d'aides financières prenez contact avec :

HABITAT ET DEVELOPPEMENT :
Dominique SAMAIN au 03.21.37.38.36

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS : ATTENTION AUX ARNAQUES

La Direction de la Protection des Populations du Pas-de-Calais met fortement en garde les consommateurs contre les pratiques agressives et déloyales de sociétés qui démarchent actuellement soit par téléphone ou à domicile pour des travaux d'isolation, de pose d'installations photovoltaïques ...

Pour inciter le consommateur à contracter rapidement, ces entreprises utilisent des arguments convainquant comme « on vous propose l'isolation des combles à 1€, la revente d'électricité et les aides publiques paieront votre crédit... ». Or, ces informations sont souvent trompeuses.

- QUELQUES CONSEILS DE VIGILANCE :

Refusez tout démarchage par téléphone et à domicile. Avant de vous engager, prenez le temps de la réflexion en vous renseignant sur l'entreprise, sa qualification, les conditions pour bénéficier des crédits d'impôts et sollicitez toujours plusieurs devis d'entreprises concurrentes.

Vous pouvez utilement consulter le site internet de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADME <https://www.ademe.fr>) et de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes). (<https://economie.gouv.fr>).

Vous pouvez également recourir à F. A. I. R. E, un nouveau service public qui guide les consommateurs dans leurs travaux de rénovation énergétique au : 0808 800 700, un conseiller vous accompagnera si vous le souhaitez, gratuitement, dans vos projets de rénovation.

- QUE FAIRE EN CAS DE DEMARCHAGE FRAUDULEUX ? À QUI S'ADRESSER ?

Contactez la DDPP (Direction Départementale Des Populations du Pas-de-Calais) qui s'assure du respect par les professionnels de la réglementation sur l'information et la protection des consommateurs :

ANTENNE D'ARRAS (rue Ferdinand Buisson – BP 40019 – 62022 ARRAS CEDEX) :

Permanence téléphonique et d'accueil chaque lundi, mercredi et vendredi de 9H00 à 12H00 (03.21.10.24.10).

Nous vous demandons d'être très vigilants.



VIE MUNICIPALE

ENFANCE ET JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs des vacances de Printemps a accueilli les enfants sur le thème "les minuscules s'invitent à FEUCHY". De nombreuses activités et sorties ont été mises en place : jeux extérieurs, ateliers "cuisine", activités manuelles, fabrication d'un hôtel à insectes... Lors d'une visite au Musée de l'abeille, les enfants ont pu fabriquer des bougies et déguster différentes sortes de miel. Une sortie Cinéma était au programme, le film d'animation "Le parc des

merveilles" a ravi tous les participants.

Toute l'équipe d'animation donne de nouveau rendez-vous aux enfants du 8 juillet au 16 août 2019! Mini-camps et nuitées, journées à thème et activités manuelles et sportives seront au programme !



CHASSE À L'OEUF

Le samedi 20 avril dernier, la municipalité avait donné rendez-vous aux enfants au petit bois pour une chasse à l'oeuf ensoleillée. Madame Cocotte étant malade, la mascotte Lapinou est venue à la rescousse des enfants qui avaient pour mission de trouver les oeufs dissimulés dans un périmètre sécurisé.

Aidés des plus grands ou de leurs parents, les enfants ont récolté leur butin sous le soleil et la bonne humeur. Au terme de leur quête, un lapin ou une cloche en chocolat a été remis à chaque participant.



VIE CULTURELLE

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE RENDEZ-VOUS LECTURE DE LA MÉDIATHÈQUE



La médiathèque de la commune a organisé différents rendez-vous proposant aux adhérents de se réunir et d'échanger autour de leurs lectures et de découvrir les nouveautés acquises depuis le début de l'année. Lors des deux premiers comités "lecture", "Lire ado" le 20 février et "Lecteurs en herbe" le 6 mars, nous avons eu la chance d'accueillir Marie-Charlotte et Marie-Clémentine de la librairie "Au pied de la lettre". Elles nous ont présenté quelques nouveautés en littérature ado et en littérature de jeunesse destinée aux 8-12 ans, des livres que les participants se sont empressés d'emprunter.

Un second comité "Lire Ado" a eu lieu le 27 mars lors duquel les participants ont eu l'occasion de partager leur avis sur les ouvrages empruntés le mois précédent.



Les nouveautés en littérature « adulte » ont été présentées lors d'un moment convivial autour d'un café le samedi 6 avril dernier. Celles et ceux qui ont eu la chance de les lire en avant-première ont ainsi pu les faire découvrir aux autres. Ce Petit Déj' Littéraire a été un moment d'échange agréable et enrichissant. Il a permis à tous de découvrir des univers divers et variés et d'emprunter ainsi des livres modifiant les habitudes de lecture de chacun.



VIE CULTURELLE

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

BLOG DES LECTEURS DE FEUCHY

Parallèlement aux rendez-vous lecture, Marine a créé le Blog du Comité Lecture de la médiathèque. Les participants aux comités, mais aussi tous les adhérents de la médiathèque, ont la possibilité de partager leur avis sur leurs lectures en rédigeant un article qui sera ensuite publié sur le blog. L'objectif est de faire découvrir les livres que vous avez aimés, ou non, aux autres adhérents et d'échanger autour de vos aventures livresques.



N'hésitez pas à vous aventurer entre les différents articles du blog, dont voici l'adresse : <http://comitelecturefeuchy.hebergratuit.net/wp/>

BLIND TEST INTERGÉNÉRATIONNEL

Le 2 Mars, Marine et Julien ont animé derrière leur platine, le premier Blind-test intergénérationnel de FEUCHY.

Ce quiz musical s'est déroulé dans une ambiance marquée par l'humour et la bonne humeur, temps d'échange et de convivialité qui, à la demande des

participants, sera renouvelé !

Rendez-vous donc le 8 juin pour la seconde édition, avec une nouvelle sélection de titres spécialement choisis par et pour vous, une boîte à suggestions étant à votre disposition en médiathèque !



QUIZZ INTERGÉNÉRATIONNEL

Le 10 Avril dernier, un quizz intergénérationnel sur le thème de FEUCHY, à l'initiative de Julien, actuellement en service civique, était proposé.

Les joueurs ont pu mettre à l'épreuve leur connaissance du village.

Tous sont sortis vainqueurs de ce moment ludique et sympathique et ont eu la chance de pouvoir déguster une pâtisserie "faite maison", un véritable cadeau pour leurs papilles.



VIE CULTURELLE

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

LA MÉDIATHÈQUE VOUS INVITE À LA DÉCOUVERTE DE SA GRAINOTHÈQUE

le Samedi 25 mai à 10h30

PRÉSENTATION DE LA GRAINOTHÈQUE

- ➔ Comment récolter des graines ?
Quelles sont les spécificités de chaque plante ?
- ➔ Quand faire les semis et les récoltes ?
- ➔ Moment d'échange - troc de graines et de plants

ATELIER D'INITIATION AU JARDINAGE

- ➔ Venez semer des graines afin de transformer la veranda de la médiathèque en petit jardin participatif.
- ➔ Vous pourrez également emporter quelques plantations chez vous.

Mercredi 29 mai à 15h00

CONTES & JEUX

Lecture de contes et atelier ludique sur le thème du jardinage et de la nature

POUR PLUS D'INFOS...

Médiathèque municipale
Place de la mairie - 62223 FEUCHY
email : bibliotheque@feuchy.fr
03.21.21.45.08

AUTOCOLL'ART



La médiathèque municipale participe à l'édition 2019 d'Autocoll'art. Initié par la Maison de l'Art de la ville de SALAUMINES. Cet événement participatif est un projet labellisé EURALENS depuis 2013. Le principe : des planches d'autocollants créées spécialement par des plasticiens sur le thème de l'Odyssée en lien avec Euralens 2019 Odyssée. Chaque planche est une création originale et unique, pensée comme un puzzle imaginaire avec une multitude de combinaisons possibles. Elles sont offertes aux participants, suite à un engagement volontaire en remplissant un coupon de participation.

En retour, le public réalise un collage création sur un support de son choix. (objet, vase, frigo, fenêtre, chaise, mur...) Puis, il envoie la photographie de sa création à mediation.mac@gmail.com avec sa localisation ou il l'apporte à la médiathèque de FEUCHY.

La page Facebook « autocoll'ART » se charge de publier les images pour faire vivre l'événement.



FEUCHY

--- À partir du 15 mai ---

autocoll'ART 19

Présentation de l'événement, inscription et distribution des planches de l'édition « Odyssée ».

--- En juin ---

autocoll'ART 'Labo

Venez avec un objet à customiser dans notre espace dédié et repartez avec votre création !!

autocoll'ART 'Odyssée

atelier collectifs de création d'une planche d'autocoll'ART « Odyssée feuchynnoise »

--- Tout l'été --- à la médiathèque

autocoll'ART 'Pénélope

Venez accrocher la photo de votre réalisation personnelle, à partir des autocoll'ART, comme une tapisserie en médiathèque.

Si vous êtes partants, n'hésitez pas à nous contacter au 03.21.21.45.08 !



VIE CULTURELLE

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE PARTICIPATION DE L'ÉCOLE HENRI MATISSE AU PRIX "COUP DE COEUR TIOT LOUPIOT"



Pour la deuxième année consécutive, la médiathèque municipale participe au prix littéraire « Coup de cœur Tiot Loupiot », créé à destination des enfants de 0 à 6 ans à l'initiative de l'association "Droit de Cité". Ce projet est soutenu par le Département du PAS-DE-CALAIS dans le cadre de l'opération "On n'est jamais trop petit pour lire".

Autour d'une sélection de six albums faite par les professionnels du livre et de la petite enfance, les enfants sont invités à choisir leur album préféré. Les six albums sélectionnés sont proposés aux enfants des communes et communautés de communes participant au Coup de Cœur Tiot Loupiot, par le biais des bibliothèques, structures d'accueil pour la petite enfance...

Cette année la bibliothécaire a proposé aux élèves de la classe de CM1 et CM2 et à leur enseignante, Marie BRICARD, de travailler sur la lecture à voix haute de ces albums. Le projet a démarré dès le début de l'année scolaire, par une initiation à la lecture d'album car, en effet celle-ci ne s'improvise pas, elle s'apprend. Elle demande un certain entraînement et une bonne compréhension du texte. Mais les enfants ont pris l'exercice à cœur et ont réalisé que lire aux autres ne portait pas que sur la lecture mais sur la transmission d'information, le partage d'émotions et la provocation de réactions. Une fois les entraînements terminés, les élèves ont mis leur trac de côté et ont eu le plaisir de lire leur interprétation de chaque album devant les classes de maternelle et CP de Mesdames Catherine DEVULDER et Anne DAMAY. Objectif réussi : les petits ont beaucoup apprécié. Un grand bravo à tous les élèves de la classe de grands lecteurs de Madame BRICARD, tous peuvent être fiers de leur travail !



ALBUMS DE LA SÉLECTION DU PRIX "COUP DE COEUR TIOT LOUPIOT"



VIE CULTURELLE

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Cette année encore l'École Municipale de FEUCHY se distingue par de nombreuses interventions de qualité.

Dès le mois de février, le public a pu partager un repas convivial, apprécié de tous les participants, durant la traditionnelle soirée "cabaret". Celle-ci permet aux élèves de l'école de se produire devant un public toujours nourri dans une belle dynamique conviviale et artistique.

Nous avons eu cette année une pensée particulière pour notre directeur, José HANQUIER, qui n'a malheureusement pu être des nôtres. Cependant, grâce au professionnalisme de notre équipe pédagogique, au travail de nos élèves et la participation active grandement remarquée de la chorale, le concert put avoir lieu. Les maîtres mots de cette soirée furent : qualité, professionnalisme et joie.

Comme vous le savez notre École se situe sur le territoire de la Communauté Urbaine d'ARRAS et c'est naturellement que nous avons participé, dans un esprit de transversalité, avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'ARRAS et de l'École Municipale de SAINT-LAURENT-BLANGY à un concert "clarinette saxophone", le 16 mars 2019.

Le 26 mars, la classe de flûte s'est également distinguée lors d'un regroupement de flûtes traversières. En effet, le professeur Marie-



France POTIER, ancienne Feuchyssoise et Présidente de l'Orchestre Régional de flûtes traversières des Hauts de France, a emmené quelques élèves de l'école à une journée consacrée à cet instrument où ils ont pu bénéficier d'une Master Class avec l'un des plus grands noms de la pédagogie de la flûte et compositrice de renommée internationale : Annick SARRIEN PERRIER.

À l'issue de cette journée durant laquelle nos élèves ont porté haut nos couleurs et nos valeurs, un concert préparé en amont a émerveillé le public venu d'une cinquantaine de villes des hauts de France. Une fois encore, c'est par toutes ces actions que notre commune de FEUCHY est reconnue sur l'ensemble du territoire comme un village où il fait bon vivre et dont le dynamisme culturel et artistique n'est plus à prouver.



VIE ASSOCIATIVE

RENCONTRES ET AMITIÉ

Le club a organisé son assemblée générale le samedi 9 février 2019. Après l'accueil chaleureux des membres du bureau, le trésorier Paul VANCAYZEELE a présenté le bilan financier. Les finances de l'association se portent bien. Le diaporama humoristique de l'année 2018 confectionné par Jean LEGRAND a ravi nos aînés. Monsieur le Maire a renouvelé son soutien moral et financier. Les adhérents ont partagé la coupe pétillante, avant de passer à table pour le traditionnel repas. Ce dernier fut rythmé par quelques pauses dansantes. Celles-ci permettent de garder la forme et de brûler les calories emmagasinées par un menu copieux.

Le 5 mars 2019, le club "Rencontres et Amitié" a fêté mardi-gras. Après le temps consacré aux jeux traditionnels tels que la Belote, le Rami, le Rummikub, le Scrabble, l'Uno, le Triamino et le Tarot, les aînés se sont retrouvés autour d'un verre de cidre et des crêpes au sucre, à la confiture ou à la cassonade, pour un moment de convivialité et surtout de gourmandise.

Le 9 avril dernier, une quarantaine de membres et invités ont pris le bus pour BAPAUME, afin d'aller admirer le nouveau spectacle "C'est la fête", de la troupe TRABUCCO. Nos aînés ont fredonné les chansons de Michel FUGAIN, Michel POLNAREFF, Gilbert BECAUD, Véronique SANSON, Claude FRANCOIS, Michel SARDOU, Laurent VOULZY et bien d'autres. Pendant les deux heures de spectacle, ils ont ainsi pu oublier leurs soucis et douleurs respectifs, une forme de thérapie à conseiller !



INFORMATIONS MUNICIPALES

EUROPÉENNES 2019 : DATES ET RÈGLES DE VOTE

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai dans le hall de l'école maternelle Henri MATISSE ; le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Pour pouvoir voter aux européennes, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Pourront voter aux Européennes les citoyens français mais également les ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne qui résident en France. En revanche, les étrangers habitant en France mais qui ne sont pas ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne ne pourront pas voter.

Vous devez également obligatoirement vous présenter au bureau de vote avec un justificatif d'identité. Sont valables : la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, mais aussi la carte vitale ou même le permis de chasse dès lors que la photographie de l'électeur figure sur ces titres.

Afin de faciliter votre passage à l'urne, il est préférable de vous munir également de votre carte électorale.

Si vous ne pouvez pas être présent le jour du scrutin pour voter, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un autre électeur. Le vote par procuration vous permet de vous faire représenter le jour du scrutin en confiant un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. Le mandataire doit être inscrit sur la liste électorale de la commune.

De plus, le mandataire ne doit pas avoir plus de



deux procurations, dont une seule établie en France. Cela signifie qu'un mandataire peut disposer au maximum, de deux procurations établies à l'étranger ou d'une procuration établie en France et une établie à l'étranger.

Pour faire votre procuration, vous devez vous munir de votre pièce d'identité. Vous pouvez ensuite vous rendre, que ce soit sur votre lieu de travail ou sur votre lieu de résidence : au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

Le jour du scrutin, le mandataire vote en votre nom. Il lui suffit de se prémunir de sa pièce d'identité au bureau de vote. N'oubliez pas de le prévenir, car aucun document ne lui sera envoyé.

La procuration est valable pour une seule élection ou pour une durée d'1 an maximum. Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration. En effet, même si une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'au jour du vote, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps.



INFORMATIONS MUNICIPALES

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de 39 communes : Avis du Conseil Municipal de la Commune de FEUCHY sur le projet de plan arrêté :

Après avoir pris acte de sa présentation, le Conseil municipal de FEUCHY a donné un avis favorable, à la majorité de ses membres présents ou représentés, au projet de PLUi arrêté par la Communauté Urbaine d'ARRAS sur le territoire de 39 communes, par délibération du 20 Décembre 2018.

- Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de 46 communes : Avis du Conseil Municipal de la Commune de FEUCHY sur le projet de plan arrêté :

Après avoir pris acte de sa présentation, le Conseil municipal de FEUCHY a donné un avis favorable, à la majorité de ses membres présents ou représentés, au projet de Plan de Déplacements Urbains – Grand ARRAS 2030, arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine d'ARRAS par délibération du 20 Décembre 2018.

- Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 et lancement de la consultation des communes et des personnes publiques associées : Avis du Conseil Municipal de la Commune de FEUCHY sur l'arrêt-projet :

Conformément à l'article L. 302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil municipal de FEUCHY a approuvé, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, les orientations ainsi que le programme d'actions territoriales et thématiques proposées, et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'arrêt-projet du PLH 2019-2025.

VOUS SOUHAITEZ LIRE L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX ?

Rendez-vous sur le site de la commune : www.feuchy.fr - rubrique "Vie municipale".



Accueil **Vie municipale** Vie pratique Enfance et Jeunesse Loisirs Actualités

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les comptes rendus de réunions du Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL, COMPTES RENDUS



Conseil Municipal -
26/06/2018



Conseil Municipal -
27/02/2018



Conseil Municipal -
21/12/2017



Conseil Municipal -
05/10/2017

LE MOT DU MAIRE



C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue sur le nouveau site internet de la commune de FEUCHY, l'une des 39 communes composant la Communauté Urbaine d'Arras.

[Lire la suite](#)

NOUS CONTACTER



INFORMATIONS MUNICIPALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Par arrêté en date du 4 avril 2019, le Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté Urbaine d'ARRAS, pour une durée de 45 jours consécutifs, **du lundi 13 mai 2019 à 9h00 au mercredi 26 juin 2019 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable :

→ au siège de l'enquête : Communauté Urbaine d'ARRAS (Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine, CS 10345, 62026 ARRAS Cedex) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (les jours ouvrables), exceptions faites des jours d'ouverture et de clôture de l'enquête publique (**lundi 13 mai 2019, à partir de 9h00 et mercredi 26 juin 2019 jusque 17h00**) - en version papier et sur borne informatique ;

→ dans les autres lieux d'enquête : en mairie d'ARRAS (Centre Administratif : 6, place Guy Mollet), en mairie de BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT (11, rue de Fampoux), en mairie de BEAUMETZ-LES-LOGES (4, Rue de la Mairie), en mairie de FEUCHY (4, Place de la Mairie), en mairie d'HÉNIN-SUR-COJEUL (10 bis, rue de Boiry), en mairie de MAROEUIL (3, rue du Général Leclerc), en mairie de THÉLUS (1, Grand Rue), aux jours et heures habituels d'ouverture - en version papier et sur borne informatique ;

→ sur le site internet de la Communauté Urbaine d'Arras : <http://www.cu-arras.fr>, rubrique **Grands projets / Grand Arras 2030 / Plan Local d'Urbanisme intercommunal 39 communes**, où il pourra être téléchargé via un lien vers le registre numérique ;

→ sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante:

<https://www.registre-numerique.fr/plui39-cu-arras>

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de FEUCHY le :

Mercredi 26 juin 2019 de 14h00 à 17h00



INFORMATIONS MUNICIPALES

Permanence énergie

Intervention auprès des familles en précarité énergétique



Objectifs:

- Apporter assistance aux familles
- Répondre aux attentes des usagers
- Définir un conseil personnalisé
- Répondre aux situations d'urgence

Moyens:

- Instruction d'aide financière
- Plan d'apurement
- Prévention sur les éco-gestes
- Intervention auprès des propriétaires

Permanence chaque mardi matin de 9h à 11h30
et possibilité de rendez-vous à domicile

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PAS DE CALAIS

6, rue Jean Bodel
62000 ARRAS

03 21 51 23 55

Mmes LAURENT et VAAST
myaast@solihapasscalais.fr
klaurent@solihapasscalais.fr



Atelier Intergénérationnel Artistique

Maison des Sociétés - Jeudi 16h30 - 17h30

Venez partager vos talents artistiques et participer aux ateliers d'expression créative grâce à un large choix de supports et d'outils mis à votre disposition.

Les ateliers sont ouverts chaque semaine afin d'améliorer vos techniques graphiques et d'apprendre de nouveaux procédés d'esquisses adaptés à votre niveau.

Les prochaines dates sont les jeudi 23 mai, 6, 13, 20, et 27 Juin

Maison des Sociétés
Rue des Bouchains



BLOC NOTES 2019

VENDREDI 24 MAI

Cérémonie de la fête des mères, dès 18h30, salle des fêtes Guislaine DANIEL.

VENDREDI 21 JUIN

Soirée "Le village en musique", dès 19h00, place de la mairie.

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JUILLET

Festivités organisées par la commune, avec la participation d'associations.

DIMANCHE 14 JUILLET

Dépôt de gerbe au monument aux morts de la commune, à 11h00, suivi d'un vin d'honneur dans le hall de l'école maternelle Henri MATISSE.

